

nous voulons l'assurance-maladie la meilleure

Le 8 décembre vous voterez sur
l'assurance-maladie.
De quoi s'agit-il?

Situation actuelle

Chacun s'assure par des cotisations individuelles fixées sans tenir compte de son revenu.

Le fardeau des primes est trop lourd pour la population de condition modeste et moyenne de nos villes, de nos campagnes et des régions de montagne. Les non-assurés ou ceux qui le sont insuffisamment se comptent par centaines de milliers. Plus de la moitié des cas confiés à l'assistance publique relèvent de la maladie.

C'est le système le plus anti-social qui soit.

L'initiative

En 1970, des forces de progrès lançaient une initiative populaire. Elle doit mettre un terme à une situation inacceptable. Elle doit créer une œuvre sociale typiquement suisse, digne de l'AVS par:

- une assurance-maladie complète pour tous
- la prise en charge des frais de soins dentaires nécessaires
- une véritable assurance-maternité
- des indemnités journalières aussi bien en cas de maladie qu'en cas d'accident
- une cotisation équitable assurant toute la famille selon un système semblable à l'AVS
- le libre choix du médecin et le respect de son autonomie
- le maintien des caisses-maladie existantes
- une organisation aussi simple que possible

Le contre-projet

Une majorité du parlement propose un contre-projet boiteux et compliqué. C'est le résultat de nombreux compromis entre intérêts divergents. De ce fait les milieux de condition modeste et moyenne seraient toujours surchargés de primes.



L'ancien conseiller fédéral Tschudi

déclarait récemment dans une allocution très remarquée: «L'assurance-maladie constitue le secteur le moins satisfaisant de notre assurance sociale. Comparé à d'autres, notre pays est resté nettement en arrière dans ce domaine. Les lacunes les plus graves résident dans le caractère anti-familial de notre réglementation et dans la protection d'assurance insuffisante accordée aux plus âgés. Comme il n'y a pas

d'assurance familiale, et que par conséquent seules les adhésions individuelles sont admises par les caisses d'assurances, les cotisations entraînent une surcharge intolérable pour les familles... L'initiative socialiste et syndicale pour une meilleure assurance-maladie s'est saisie de ce problème social très lourd de conséquences, et a proposé une solution claire et concrète.»

Oui

Assurance-maladie
à caractère social
Initiative

Contre-
projet

Non

Grâce à l'initiative

Avec la prime du père, toute la famille est assurée

Les cotisations du père, perçues en pourcent de son salaire, auxquelles s'ajoute une part égale de l'employeur, permettent de l'assurer lui, sa femme et ses enfants. Il n'y a pas de système plus simple.

Dans un contre-projet ni chair ni poisson

L'assurance reste facultative – les cotisations individuelles pour chaque membre de la famille sont maintenues –

chaque salarié versera en plus une cotisation en pourcent de son salaire – non seulement les caisses-maladie reconues mais les assurances privées participent à la gestion. Cela suppose un appareil administratif plus étendu. Il ne nous manquait plus que ça!

Indemnités journalières pour tous – en cas de maladie comme en cas d'accident



L'initiative garantit à tous la même compensation pour perte de gain, selon la réglementation actuelle de la Caisse nationale d'assurance-accidents (CNA)!

Des dents saines pour tous – ou pour les riches seulement?

L'entretien d'une saine dentition pose un vrai problème. Il se réduit le plus souvent à une question d'argent.

Le simple citoyen avec un budget normal – surtout s'il est père de famille – supporte de plus en plus difficilement le coût des soins dentaires sans cesse en augmentation. Seuls les gens riches peuvent y faire face. Grâce à l'initiative, chacun pourra se faire soigner normalement (les traitements de luxe n'étant naturellement pas payés).

Le contre-projet prévoit une solution nettement insuffisante, seules des interventions comme les opérations de la mâchoire, par exemple, seraient couvertes par l'assurance. Cette assu-



rance facultative ne comprend que certains soins dentaires! Ce risque ne pourra être couvert que par des cotisations individuelles élevées.

Réaliser enfin l'assurance-maternité!

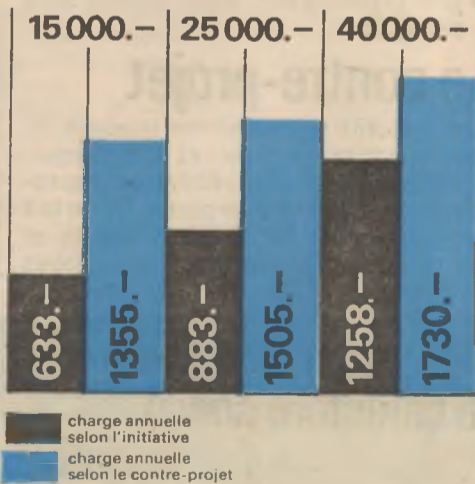


La création d'une assurance-maternité figure dans la Constitution fédérale depuis le 25 novembre 1945. Pourtant rien n'a bougé jusqu'ici! L'initiative comble cette lacune. Les frais de maternité (médecin, hôpital, éventuellement aide familiale) sont couverts par l'assurance proposée. Les mères qui n'exercent pas d'activité lucrative reçoivent en plus une indemnité journalière durant la période d'incapacité de travail. Si la future mère a un revenu, elle touche une compensation pour sa perte de salaire.

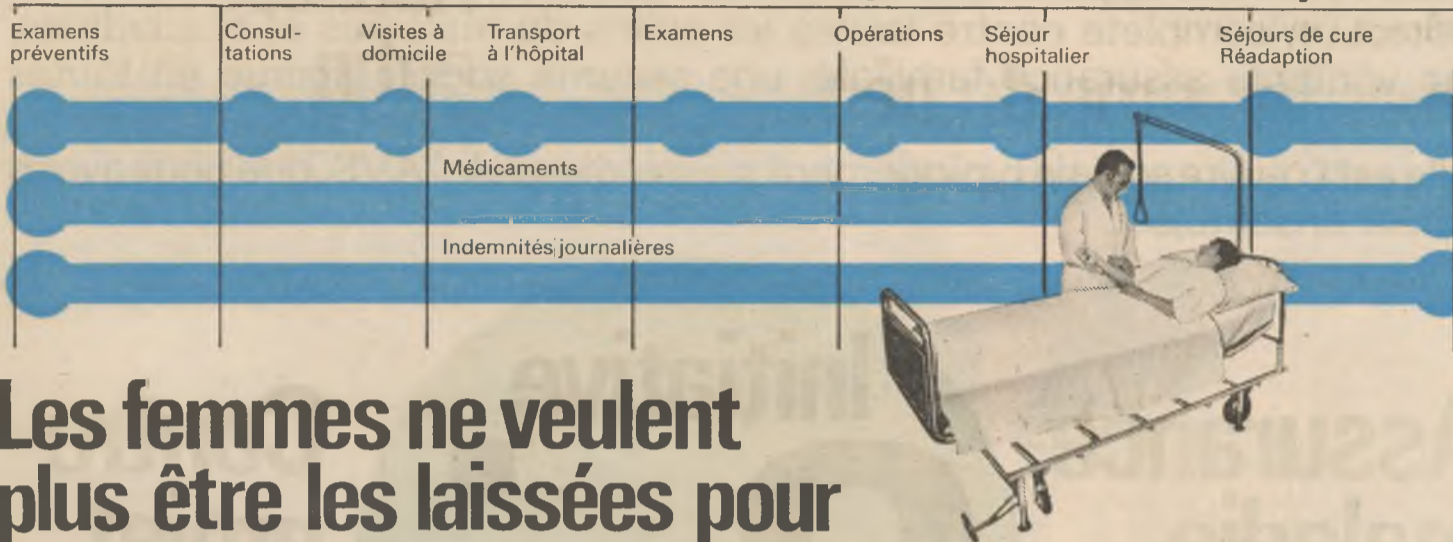
L'initiative réduit les charges de l'assuré

REVENU

d'un assuré marié avec 2 enfants



L'initiative assure à chacun des prestations complètes



Les femmes ne veulent plus être les laissées pour compte de l'assurance

Actuellement, les caisses-maladie peuvent majorer les cotisations des femmes de 10% car elles seraient par nature plus sujettes aux maladies. A ces primes plus élevées correspond souvent un revenu moindre: la femme est moins payée à sa place de travail. Comme ménagère elle ne gagne rien. Lors de la retraite, elle doit souvent se contenter d'une rente minimale. Enfin, elle est en général moins bien assurée que les hommes ou pas assurée du tout.

Le contre-projet n'apporte aucun changement à cette situation. Seule l'initiative permet aux femmes d'être pleinement assurées; elle les place sur un pied d'égalité.



La pétition des caisses-maladie

En 1972, une pétition des caisses-maladie réunissait plus de 600 000 signatures. Jamais encore un postulat n'avait été soutenu aussi massivement. Ce postulat préconisait ce que l'initiative est à même de réaliser:

1. Protection accrue par la solidarité
2. Extension supplémentaire des prestations
3. Financement solidaire par tous les intéressés
4. Pas de discrimination au détriment des femmes
5. Protection familiale effective
6. Revenu assuré en cas de maladie
7. Libre choix du médecin et de la caisse-maladie.

Contrairement à l'initiative, le contre-projet ne respecte pas la volonté exprimée par les 600 000 signataires.

L'initiative garantit le libre choix de la caisse-maladie et le libre choix du médecin

Les caisses-maladie subsistent. Elles continuent de remplir leur rôle d'intermédiaires entre le patient et le médecin. Chacun peut adhérer à la caisse-maladie de son choix. Il va également de soi que chaque patient peut consulter le médecin privé ou le dentiste de son choix. L'épouvantail de la «médecine étatisée» ou d'un service (national de santé) n'existe que dans la propagande des milieux intéressés.

L'initiative offre une solution typiquement suisse.

Mieux vaut prévenir que guérir



L'initiative prévoit aussi d'encourager la prévention face aux dangers qui menacent la santé de chacun.

Les personnes âgées y gagnent aussi



Avec l'âge, la maladie devient plus fréquente. Il s'agit d'être bien assuré. Cela revient aujourd'hui très cher, les primes augmentant sensiblement. Dans une assurance facultative – telle que la prévoit le contre-projet – les caisses peuvent refuser l'admission des personnes âgées...

Avec l'initiative, les personnes âgées sont pleinement couvertes par l'assurance avec des cotisations nettement inférieures. Les personnes âgées sont enfin libérées des contraintes économiques consécutives à la maladie.

Seule l'initiative apporte une assurance réellement sociale. Elle offre: une protection complète contre toutes les suites de maladies et d'accidents, une véritable assurance familiale, une sécurité sociale accrue en toutes circonstances, des primes avantageuses pour les petits et moyens revenus. Telle est l'œuvre sociale typiquement suisse, digne de l'AVS, que nous avons à créer ensemble.

**Assurance-
maladie
à caractère
social**



**Contre-
projet
Non**

19 **47**

Le peuple suisse approuvait à une forte majorité l'introduction de l'AVS, revendiquée pendant des décennies par les forces de progrès. Les adversaires provenaient des mêmes milieux qui aujourd'hui combattent l'initiative. Et pourtant, quel serait le visage social de la Suisse sans l'AVS?

19 **74**

Le peuple suisse se prononcera à nouveau en faveur du progrès social. Une fois de plus les réactionnaires défendant leurs propres intérêts combattent une grande œuvre sociale. Mais bientôt, grâce à votre appui, l'assurance-maladie la meilleure sera reconnue au même titre que l'AVS.

Comité d'action pour une meilleure assurance-maladie

Président: A. Muheim, Président du Conseil national, Lucerne

A. Abegg, conseiller d'Etat, Kreuzlingen
D. Baumgartner, conseiller national, Engi/GL
D. Beck, Dr méd., Zurich

Jacqueline Berenstein, Genève, Présidente de l'Alliance suisse des sociétés féminines

B. Bernasconi, conseiller d'Etat, Bellinzona

H. Bratschi, conseiller national, Berne

J. P. Bossi, Dr méd., Martigny

E. Canonica, Dietikon, conseiller national,

Président de l'Union syndicale suisse

G. Casetti, Berne, Prés. de l'Union suisse des syndicats chrétiens

D. Clerc, conseiller d'Etat, Rossens

W. Donzé, conseiller d'Etat, Genève

R. Duvoisin, Fontaines NE, Président de la

Fédération neuchâteloise des Caisses-maladie

M. Eggenberger, conseiller aux Etats, St-Gall

Rita Gassmann, Zurich, Présidente des

Femmes socialistes

P. Harnisch, conseiller d'Etat, Neuhausen a. Rhf.

E. Hurwitz, Dr méd., Zurich

H. Isler, Berne, Secrétaire central de l'Associa-

tion suisse des travailleurs évang.

A. Jaques-Parriaux, Prés. de la Fed. Vaud. des

caisses-maladie, La Sagne-Ste-Croix

C. Jelmini, conseiller national, Lugano

K. Kipfer, Dr méd., Berne

Hedi Lang, Wetzikon, conseiller national,

Présidente de Pro Familia

Emilie Lieberherr, conseiller municipal, Zurich

F. Leuthy, Berne, Secrétaire de l'Union

syndicale suisse

B. Meizoz, conseiller national, Lausanne

O. Messerli, Caisse maladie FTMH, Berne

W. Meier, Président de l'Union fédérative,

Berne

H. P. Meyer, Dr méd., Zurich

M. Mühlethaler, Dr méd., Genève

R. Müller, Berne, conseiller national, Vice-président du PS, Président du groupe parlementaire

R. Müller, Berne, Rédacteur en chef de la «Tagwacht»

Gabrielle Nanchen, conseiller national, Icogne

K. Nussbaumer, Caisse-maladie FOBB, Zurich

M. Oltramare, Dr méd., Chêne-Bourg

A. Perruchoud, Martigny, Vice-prés. de l'Union

suisse des syndicats chrétiens

J. Queloz, Lausanne, Président du Mouvement

populaire des familles

A. Rasser, conseiller national, Bâle

J. Rey, Vice-prés. de Pro Familia, Fribourg

J. Riesen, conseiller national, Flamatt

A. Rossi, Zurich, membre du Comité directeur

du PS

Hanna Sahlfeld, conseiller national, Wil

A. Schmid, Oberentfelden, conseiller national,

Président du PS

O. Schütz, conseiller national, Zurich

E. Schwendinger, conseiller national, Herisau

W. Steinebrunner, Dr méd., Zurich

J. Stöckli, Bâle, Chef de l'Office cantonal

d'assurance-maladie

R. Tissot, Dr méd., Professeur à l'Université,

Genève

R. Tschäppät, conseiller national, Président de

la ville de Berne

Liliane Uchtenhagen, conseiller national, Zurich

E. Wüthrich, conseiller national, Berne

D. Wyler, conseiller national, Lugano

P. Wyss-Chodat, député, Vice-prés. du PS,

Petit-Lancy

Maria Zaugg-Alt, Zurich, Prés. de la

Commission des femmes de l'USS

nous voulons l'assurance-maladie la meilleure